L'imminence du «point de bascule»

Cette année encore, l'arène de la mobilité a servi de cadre à des débats passionnants sur l'avenir de la mobilité. Et tous les intervenants semblent s'accorder sur un point: la mobilité électrique a désormais atteint son point de bascule.

TEXTE DOMINIC GRAF | PHOTOS EMANUEL FREUDIGER

Le canton de Schaffhouse remporte la Fiche d'or 2021 de l'électromobilité.

L'auteur canadien Malcolm Gladwell décrit le point de bascule comme «cet instant magique où une simple idée franchit un cap et se transforme en phénomène social ou technologique». Les exemples les plus courants sont l'appareil photo numérique, qui a pris le relais de l'analogique, ou encore l'écran plat remplaçant le moniteur CRT, et bien sûr le smartphone, détrônant le téléphone portable conventionnel. Ce qui ressort de l'arène de la mobilité de cette année, c'est que cette mue s'applique désormais aux voitures électriques, lesquelles se seront substituées aux moteurs à combustion au plus tard en 2030. Le fameux point de bascule est désormais atteint.

Nombreux défis à relever

Le cap est donc fixé, mais les défis ne manquent pas. Et ceux-ci ont été au centre des débats, à travers des conférences et des tables rondes impliquant des acteurs du secteur des transports et de l'énergie, de l'économie, de la politique et de la science. Les questions de faisabilité technique, de durabilité écologique, de viabilité économique et de mise en œuvre politique ont été abordées. Pour que l'électromobilité soit acceptée par la population, il est nécessaire de créer des conditions-cadres qui la promeuvent. Deux questions en particulier ont émergé de ces débats de haut vol: d'où proviendra l'électricité supplémentaire nécessaire et comment faire en sorte que chacun puisse recharger sa voiture à son domicile ou au travail?

Pour le président central du TCS, Peter Goetschi, qui représente tout de même plus de 1,5 million de membres, l'aspect pratique est crucial et, dans son discours d'ouverture, il a lancé un appel aux experts et aux décideurs présents: «Le développement doit se poursuivre. Avant tout, tous ceux qui le souhaitent doivent avoir accès à une borne de recharge.» Même si la panacée n'a pas encore été trouvée, ni pour l'infrastructure de recharge ni pour la question de l'électricité, le seul moyen d'atteindre le résultat escompté passe par l'échange et la collaboration. L'arène suisse de la mobilité en est le parfait exemple, car elle a su réunir divers congrès existants pour constituer une seule plateforme, soit un grand événement s'étalant sur plusieurs jours. Cette année, plus de 200 personnes ont répondu à l'invitation de l'Académie de la mobilité du TCS et se sont réunies à l'Eventforum de Berne.

Liftiers aux oubliettes

Alors que la première journée était consacrée à la mobilité électrique, les participants de la seconde journée se sont projetés dans un avenir plus loin-

Débats de haut vol De gauche à droite: Jürg Grossen (Swissolar), Thierry Burkart (Astag), Krispin Romang (Swiss eMobility), Michael Frank (AES), Martin Candinas (Litra) et Peter Schilliger (TCS Waldstätte)

tain: la conduite autonome. Le directeur général du TCS, Jürg Wittwer, figurait parmi les nombreux intervenants. A ses yeux, la conduite autonome n'est pas affaire d'acceptabilité et, pour étayer cette thèse, il a pris l'ascenseur en exemple: «Autrefois, les ascenseurs étaient commandés par des liftiers, astreints à suivre une formation. Aujourd'hui, tout est automatisé et le liftier est passé aux oubliettes.» Il en va de même du pilotage automatique dans l'aviation: «Ce procédé est totalement accepté. Personne n'a peur aujourd'hui de voler dans un appareil confié à un pilote automatique.» Et bien que les premiers véhicules autonomes existent, il faudra des décennies pour que cette technologie s'impose – ou, selon Gladwell, jusqu'à ce son point de bascule soit atteint.

La Fiche d'or 2021 au canton de Schaffhouse

Chaque année, l'association Swiss eMobility décerne la Fiche d'or à un canton, une ville ou une commune qui a agi de manière exemplaire pour développer l'électromobilité. Après Thurgovie l'année dernière, ce prix est à nouveau revenu cette année à un canton de Suisse orientale. C'est Schaffhouse qui a su convaincre le jury et qui se voit décerner la Fiche d'or 2021. Ce petit canton a convaincu par ses adaptations législatives dans le secteur du bâtiment et de l'énergie ainsi que par son programme de promotion. Le taux élevé de nouvelles immatriculations de véhicules rechargeables atteste notamment de cet engagement. ◆

Jörg Beckmann Directeur de l'Académie de la mobilité du TCS.

ADOBE STOCK

HABITER

Borne de recharge et PPE, qui a son mot à dire?

«Je souhaite installer une borne de recharge pour ma voiture électrique dans notre parking souterrain. Est-ce que tous les propriétaires d'étage doivent donner leur consentement?»

TEXTE VERA BEUTLER

En principe, non. Il suffit que la majorité des copropriétaires soit d'accord. Toutefois, la communauté des copropriétaires d'étage peut convenir d'un règlement différent. Un boîtier mural pour la recharge des véhicules électriques augmente généralement la valeur de la propriété. Selon le Code civil, la majorité de tous les copropriétaires, représentant plus de la moitié de la chose, peut donc décider. La communauté des copropriétaires peut également décider qui doit supporter quels coûts.

Une motion a été déposée au Parlement, qui souhaite établir un droit légal pour les propriétaires par étage (et locataires) «d'accéder à une borne de recharge pour voitures électriques». Actuellement, ce droit n'existe pas. Pour l'installation d'un boîtier mural dans la partie commune de la propriété, vous devez donc obtenir le consentement de la communauté des copropriétaires. Et son règlement peut même stipuler qu'une approbation unanime est requise pour son installation. Sauf si vous disposez d'une place de stationnement fermée avec droit exclusif ayant son propre accès. Dans ce cas, vous n'avez pas besoin du consentement des autres propriétaires, à condition que le boîtier mural n'interfère pas sur leur propriété et que l'électricité soit décomptée séparément. Et en plus de l'installation, il faudra réglementer les coûts d'installation, d'entretien et de consommation. Là aussi, c'est la communauté des copropriétaires d'étage qui décide. Certains cantons et communes offrent des subventions pour de telles installations. La Confédération, elle, ne soutient pas à l'heure actuelle les bornes dans les immeubles d'habitation. ◆

Vera Beutler, responsable Info-Center Droit & Assurances.

LEX4YOU

lex4you est une plateforme interactive fournissant des renseignements juridiques facilement compréhensibles.

Le TCS se tient à vos côtés pour toute question juridique: **lex4you.ch**